



Service équipement à la ferme

SARL Froid.Traite.Plomberie.Électricité

Mr. MÉNIER HUGUES - Tél : 06.74.11.48.20

Tél/Fax secrétariat : 05.53.03.91.89 - Port : 06.87.33.16.32

Z.A.C de Saltgourde - Bd de l'Horizon 24430 MARSAC SUR L'ISLE

sarltpe@free.fr

N° SIRET : 52092043000029 - N° TVA : FR25520920430

IBAN : FR76 3000 4016 2900 0100 2851 053 BIC : BNPAFRPPBRV

Adresse de facturation

EARL LE PIC

151 ROUTE DE BAYOR
LE PIC
46250 MARMINIAC

044

Adresse de livraison

EARL LE PIC

151 ROUTE DE BAYOR
LE PIC
46250 MARMINIACVos Références : 535
Tél : 06 99 10 37 06

Email : jacques.bessou0997@orange.fr

No Fact		2 520 019	Du 10/01/2025		Page		1/1
Référence	Désignation	Qté	PU (€)	%	Net HT (€)	T	
95927501	MEMBRANE	1,00	60,90		60,90	1	
MO	MAIN D'OEUVRE EN HEURES	0,50	67,70		33,85	1	
payé le 22/02/25 1 cheque no 6921112							

payé le 22/02/25
cheque n° 6921112

MERCI DE PRIVILEGIER LE REGLEMENT PAR VIREMENT

	Tva	20,00	Tva	10,00	Tva	5,50	Port/Autres	Total
Eco Taxe								
Hors Taxe		94,75						94,75
Tva		18,95						18,95
TTC		113,70						113,70
Total TTC (€)								113,70

Etabli par Eric

Echéancier
Par A RECEPTION Au 10/01/2025 113,70

MODALITÉS DE PAIEMENT : Cette facture est à régler à réception. Au-delà de huit jours, vous recevrez une 1ère lettre de relance. Une 2ème relance avec 20% du montant de la facture par mois de retard vous sera envoyée au bout de trente jours. A défaut de paiement, nous nous réservons l'obligation d'effectuer une mise en demeure et d'ajouter aux pénalités, une indemnité forfaitaire de 50 € pour les frais de recouvrement. Et vous informons que nous ne pourrions plus mettre nos services à votre disposition, et que votre dossier sera transmis à notre service contentieux Me DE JUST à Périgueux. Nous restons toutefois à votre disposition pour de plus amples renseignements. Vous pouvez nous contacter au 05.53.03.91.89.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1993).